



Délais pour signaler un act de vandalisme voiture ?

Par antica78

Bonjour,

J'ai un véhicule et quelques mois après son achat une personne indélicata à fait une rayure de clé sur tout le coté gauche.

je n'ai pas fait marché l'assurance car je venais juste d'assurer le véhicule et je ne voulais pas faire marcher l'assurance quelques semaine avant la souscription.

Ca fait aujourd'hui 5 ans et j'ai bien envie finalement aujourd'hui de faire marcher l'assurance es qu'il y-a un délais légale ?

je suppose qu'un expert sera désigné pour expertiser les réparations et il s'apercevra vite que ce n'ais pas récent, et je n'ai pas envie de faire une fraude a l'assurance.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

En matière d'assurance il y a une prescription de 2 ans. Donc il est trop tard pour votre sinistre.

Par antica78

Merci yapasdequoi

Par janus2

Bonjour,

De toute façon, les délais pour déclarer un sinistre à votre assureur sont bien plus courts que cela :

- 5 jours ouvrés pour un accident, bris de glace, incendie, etc.

- 2 jours ouvrés pour un vol

Le délai commence à partir du moment où vous avez connaissance du sinistre.

Il est toujours possible de faire une déclaration plus tard, au risque d'avoir des difficultés avec l'assureur. Mais 5 ans après, n'y comptez pas !

Par chaber

bonjour

Par expérience un assureur ne peut refuser une déclaration tardive et son indemnisation dans les 2 ans sauf s'il prouve que le retard lui a causé préjudice. Ce qui n'arrive que très rarement

Par janus2

Bonjour Chaber,

En 2 ans, les dégâts peuvent s'aggraver et les réparations coûter plus cher que si elles avaient été faites à temps. C'est bien un préjudice pour l'assureur.

Par yapasdequoi

Ok... mais là on parle de 5 ans.
Donc c'est un peu sans objet.